Mandat de prélèvement SEPA

pour le paiement de la contribution foncière

A retourner EN ORIGINAL au service de la recette
13 rue de la somme, centre-ville, BP D2 98848 Nouméa Cedex

Identifiant : ☐☐☐☐☐☐☐
(7 chiffres en haut à gauche de vos avis d'imposition à inscrire lisiblement)

Contact téléphonique : ☐☐ ☐☐ ☐☐

NCP: ☐☐☐☐☐☐☐ ☐☐☐☐

Type de paiement :

☐ **J'opte pour le prélèvement à l'échéance de la contribution foncière**
☐ **J'opte pour le prélèvement mensuel de la contribution foncière**

Voir les précisions sur la notice d'information à télécharger sur « dsf.gouv.nc »

Quelques conseils ?

- La création et la gestion des contrats de paiements de la contribution foncière peuvent être effectuées depuis votre compte en ligne sur www.impots.nc.
- Si vous changez de banque ou de numéro de compte, veuillez-vous rapprocher de votre nouvelle banque afin de bénéficier de la mobilité bancaire.

RAPPEL IMPORTANT

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la Direction des Services Fiscaux à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la Direction des Services Fiscaux.
Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

DESIGNATION DU CREANCIER

Identifiant SEPA (ICS) :
NC15ZZZ8979C6

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
13 rue de la Somme, centre-ville
BP D2 98848 Nouméa Cedex

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER

Nom, Prénom :

Adresse :

Inscrivez lisiblement vos coordonnées bancaires et **JOIGNEZ OBLIGATOIREMENT UN RIB.**
Attention : Il doit s'agir d'une banque domiciliée en Nouvelle-Calédonie et d'un compte courant.

DÉSIGNATION DU COMPTE A DEBITER

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Date : ……/……/……

Nom Prénom :

Signature :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.